

Je ne sais pas si cette idée est pratique, mais comme on me l'a suggérée, je la transmets à qui de droit. Dans certains cas, les entreprises signalent qu'elles ont passé deux jours et demi ou trois jours à rassembler les renseignements demandés par le gouvernement et c'est un travail qui n'est pas lucratif. J'avertis donc le ministre que l'on rencontre la même difficulté dans tout le Canada et j'abonde dans le sens du député de Kent.

M. Scott (Danforth): Monsieur le président, j'aimerais que le ministre nous dise si l'on confiera au Bureau fédéral de la statistique le soin de recueillir les données qui serviront de base au ministère de la main-d'œuvre pour élaborer ses politiques, où s'il y aura duplication de services.

L'hon. M. Winters: J'espère qu'il n'y aura pas duplication de service, monsieur le président. Le Bureau fédéral de la statistique est l'instrument du gouvernement pour recueillir et analyser les données statistiques, mais j'aimerais donner au député une réponse plus précise. Je lui ferai parvenir une note à ce sujet, s'il n'y voit pas d'inconvénient, ou j'aurai un entretien avec lui.

M. Scott (Danforth): Je reviens à la charge. J'avertis le ministre que nous ferons, du moins de ce côté-ci de la Chambre, pression pour que le gouvernement élargisse les effectifs et le rôle du Bureau fédéral de la statistique. D'après certaines plaintes reçues par nous, le personnel de ce Bureau est insuffisant et le travail s'en ressent.

Le directeur de la Commission économique de la Suède a comparu dernièrement devant le comité des prix et il a signalé que si la Commission avait tellement de facilité à rédiger ses politiques de main-d'œuvre et à établir ses perspectives économiques, c'était notamment parce qu'elles exigeaient des entreprises commerciales et des industries en général plus de renseignements que celles-ci n'en divulguaient à leurs actionnaires. Toutefois, ces renseignements sont considérés comme très confidentiels et, contrairement, à ce que la Commission prévoyait, les industries ne se sont pas vraiment opposées à cette initiative parce qu'elles ont jugé qu'elles réalisaient des bénéfices plus considérables lorsque les prévisions étaient plus sûres.

Malgré ce qu'ont pu dire les deux préopinants—et leurs observations étaient peut-être fondées—j'espère que le ministre tentera d'accroître sensiblement le personnel affecté à la statistique et les domaines dans lesquels on prend des données, car les politiques de la main-d'œuvre sont très importantes et seront dangereusement paralysées si l'on ne recueille pas des renseignements jusqu'ici ignorés.

M. Webb: Monsieur le président, je voudrais appuyer les propos du député de Kent (Ontario). Un grand nombre de petites entreprises, de stations-service et d'épiceries trouvent maintenant plus difficile de remplir les formules qu'on leur envoie. Beaucoup de ces entreprises n'ont que trois ou quatre employés, ne possédant souvent aucune expérience de la comptabilité. Beaucoup de ces formules sont compliquées et ces gens ne peuvent se tenir au courant des dernières méthodes utilisées pour la tenue des livres. Ils doivent donc dépenser des sommes considérables pour faire remplir ces formules. Le ministre ou le ministère ne pourrait-il pas simplifier les formules, ce qui faciliterait la tâche des intéressés?

M. McIntosh: Monsieur le président, je voudrais appuyer, moi aussi, la proposition du député de Kent (Ontario). Je représente une petite entreprise et je connais les ennuis que ces rapports peuvent nous causer. Je signale au ministre que son ministère faciliterait grandement les choses s'il parvenait à trouver un moyen de simplifier les formules, comme le préopinant l'a proposé, de les codifier et de les envoyer à la fin de l'année financière, alors que les petites entreprises peuvent facilement obtenir les renseignements demandés. Si les dirigeants de ces entreprises ne s'y entendent pas en tenue de livre, ils peuvent embaucher un vérificateur à la fin de l'année pour mettre leurs livres à jour, et ils disposent alors de tous les renseignements voulus.

Même si le ministère ne s'en rendait pas compte, la demande impose un fort supplément de travail aux petites entreprises. Les autres déclarations provinciales que l'entreprise doit préparer aujourd'hui exigent presque l'emploi d'une personne pour les rédiger et parer à la menace des amendes. La situation me paraît injuste. La simplification et la codification proposées me semblent donc souhaitables. Si le ministre voulait bien s'en occuper, la petite entreprise l'apprécierait.

L'hon. M. Winters: Je m'en occuperai volontiers. Le Bureau fédéral de la statistique sait fort bien que ces déclarations sont onéreuses. Le gouvernement fédéral n'est pas seul dans ce domaine; les gouvernements provinciaux et autres exigent aussi des renseignements. Récemment, le Conseil du Trésor a fait savoir que toutes les déclarations destinées au gouvernement fédéral devraient être signalées au Bureau fédéral de la statistique pour que celui-ci puisse déterminer dans quelle mesure elles font double emploi. Nous tâcherons aussi d'atteindre, autant que possible, à la simplification.

(Le crédit est adopté.)